

<p style="text-align: center;">AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE</p>

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Commune de Fourques-sur- Garonne
Le bourg
47200 Fourques-sur-Garonne

Téléphone : 05 53 93 62 06

Adresse internet : <http://www.fourquessurgaronne.fr>

E-Mail : communefourquesgaronne@wanadoo.fr

Statut : Commune

Activités principales : services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet des marchés :

La commune de Fourques-sur-Garonne lance les différents marchés d'aménagement de bâtiments (description en pièce jointe) suivants :

- Ecole
 - Changement des menuiseries
 - Isolation des combles

- Salle de la mairie annexe
 - Changement des menuiseries

- Logements sociaux
 - Isolation des murs extérieurs

- Cabinet médical et bureau de poste
 - Changement des menuiseries
 - Isolation des combles
 - Isolation des murs extérieurs

- Logements communaux
 - Isolation des combles

L'avis concerne un marché pour chacun de ces bâtiments, soient 5 marchés.

Forme des marchés : Marchés ordinaires

Type de marché de services : travaux

Lieu principal d'exécution

Le territoire de la commune de Fourques-sur-Garonne

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marchés uniques.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Les marchés ont une durée de :

- école : 2 semaines
- salle de la mairie annexe : 2 semaines
- logements sociaux : 2 semaines
- cabinet médical et bureau de poste : 2 semaines
- logements communaux : 2 semaines

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation des offres :

Un devis détaillé + un planning d'intervention sachant que les travaux devront être achevés au plus tard : 31 juillet 2018

- école : mardi 20 mars à 12h00
- salle de la mairie annexe : mardi 20 mars à 12h00
- Logement sociaux : mardi 20 mars à 12h00
- Cabinet médical et bureau de poste : mardi 20 mars à 12h00
- logements communaux : mardi 20 mars à 12h00

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 20

-Prix des prestations 50%

Ce critère sera noté sur 20 en fonction du montant HT mentionné dans le devis

-Valeur technique 50%

Ce critère sera noté sur 20 notamment au vu des éléments techniques, de prise en compte des éléments fournis dans les fiches standardisées émises par le **Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie** dans le cadre de l'obtention de certificats d'économie d'énergie et du planning de réalisation décrite dans la note succincte précitée

Renseignements d'ordres administratif :

Numéro de référence du marché : attribuer un n° par marché :

- école : CEE -01-2018
- Salle de la mairie annexe : CEE -02-2018
- logement sociaux : CEE-03-2018
- Cabinet médical et bureau de poste : CEE-04-2018
- Logements communaux : CEE-05-2018

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 8 mars 2018

Date limite de réception des offres : 20 mars 2018 à 12h00

Le soumissionnaire est tenue de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est délivré gratuitement sur demande écrite (aux coordonnées ci-dessous) ou remis en main propre contre certificat par le pouvoir adjudicateur

La procédure n'est pas dématérialisée.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de bordeaux

Conditions de remise des candidatures

Pas de transmission dématérialisée

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou par mail à :

**Commune de Fourques sur Garonne
Le bourg
47200 Fourques sur Garonne**

communefourquesgaronne@wanadoo.fr

Ou remis en mairie contre récépissé

La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Renseignements : tous renseignements pourront être obtenu auprès de :

**Monsieur le maire
Jacques BILIRIT
Tel : 0553936206**

Mail : communefourquesgaronne@wanadoo.fr

Réalisation de travaux d'isolation sur les bâtiments communaux

Description des Marchés

Ces marchés sont faits dans le cadre du dispositif de certificats d'économie d'énergie(CEE) émis par l'Etat.

Pour que les offres soient éligibles, les caractéristiques techniques doivent répondre à des conditions précises.

Ces conditions pour la délivrance de certificats sont décrites dans des fiches standardisées émises par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les offres qui ne prendraient pas en compte strictement les éléments d'éligibilité aux CEE ne seront pas prises en compte.

Marché CEE- 1-2018 Ecole de Fourques sur Garonne

Lot 1 : Changement des menuiseries – Pose et dépose

- 7 coulissants 2 vantaux 2 rails
Hauteur 1 210 mm x largeur 3 000 mm
- 2 châssis fixes vitrés sur dormant
Hauteur 1 840 mm x largeur 800 mm

Lot 2 : Isolation des combles

Mise en place d'une isolation en comble perdu en ouate de cellulose 40 cm d'épaisseur soit un R de 9.3
Surface : 598 m²

Marché CEE- 02 -2018 . Mairie annexe de Fourques sur Garonne

Lot 1 : Changement de menuiserie – pose et dépose

- 4 coulissants 2 vantaux x 2 rails
Hauteur 1 710 mm x largeur 1 580 mm
- 4 châssis fixes
Hauteur 770 mm x largeur 1 710 mm
- 1 châssis fixe
Hauteur 950 mm x larguer 1 710 mm

Marché CEE- 3-2018 . Logements sociaux de Fourques sur Garonne

Lot 1 : Isolation des murs extérieurs et enduit

- Mise en place d'un système d'isolation par l'extérieur avec un isolant PSE blanc de chez PRB épaisseur 140 mm / coef thermique $R = 3.75$
Avec enduit hydraulique d'imperméabilisation d'une surface de 1 150m²

Marché CEE- 4-2018 – cabinet médical et bureau de poste

Lot 1 : changement des menuiseries – dépose et pose

- 6 menuiseries de 2 vantaux
Hauteur 140 mm x largeur 1 540 mm
- 1 porte fenêtre de 2 vantaux
Hauteur 2 200 mm x largeur 1 700 mm
- 4 menuiseries de 2 vantaux
Hauteur 1 550 mm x largeur 1 190 mm
- 1 menuiserie de 1 vantail
Hauteur 1 030 mm x largeur 300 mm
- 1 menuiserie de 1 vantail
Hauteur 1 540 mm x largeur 680 mm
- 1 châssis fixe
Hauteur 260 mm x largeur 490mm

Lot 2 : Isolation des combles

Mise en place d'une isolation en comble perdu sur le bâtiment de la poste et du cabinet médical en ouate de cellulose 40 cm d'épaisseur R, : 9.3 pour la surface de 85m².

Lot 3 : Isolation extérieures et enduits

- Fourniture et pose d'un système d'isolation par l'extérieur avec un isolant PSE
Epaisseur 140 mm
Coefficient thermique $R=3.75$

Marché CEE-5-2018 – logements communaux

Lot 1 : Isolation des combles

- Mise en place d'une isolation en comble perdu sur logements (allée des platanes) en ouate de cellulose soufflée sur 40 cm d'épaisseur soit un R de 9.3 pour une surface de 160 m².



Certificats d'économies d'énergie Marché n° **BAT-EN-101**

Isolation de combles ou de toitures

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en plancher de combles perdus ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 6 m².K/W en plancher de comble perdu ou en rampant de toiture.

La preuve de la réalisation de l'Marché mentionne :

- la mise en place d'une isolation ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation installée.

A défaut, la preuve de réalisation de l'Marché mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur). En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.



Certificats d'économies d'énergie Marché n° BAT-EN-102

Isolation des murs

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'un doublage isolant (complexe ou sur ossature) sur murs par l'intérieur ou par l'extérieur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à 3,7 m².K/W.

La preuve de la réalisation de l'Marché mentionne :

- la mise en place d'une isolation ;
- et la surface d'isolant installé ;
- et la résistance thermique de l'isolation installée.

A défaut, la preuve de réalisation de l'Marché mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface installée, et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur). En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

4. Durée de vie conventionnelle

30 ans.



Certificats d'économies d'énergie Marché n° BAT-EN-104

Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure ou égale à 10 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant.

Le simple remplacement de vitrages sur une fenêtre ou porte-fenêtre existante, la fermeture d'une loggia par parois vitrées, la construction d'une véranda à parois vitrées ou la création d'une ouverture dans une paroi opaque ne donnent pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie. De même, le remplacement de fenêtres ou portes-fenêtres existantes sur murs façades rideaux ne donne pas lieu à la délivrance de certificats d'économies d'énergie.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le coefficient de transmission surfacique U_w et le facteur solaire Sw sont :

- pour les fenêtres de toitures : $U_w \leq 1,5 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \leq 0,36$.
- pour les autres fenêtres ou portes-fenêtres :
- $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et $Sw \geq 0,3$ - ou $U_w \leq 1,7$ et $Sw \geq 0,36$.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La preuve de la réalisation de l'Marché mentionne :

- la mise en place d'une ou plusieurs fenêtre(s), fenêtre(s) de toiture ou porte(s)-fenêtre(s) ; - et la surface de fenêtre ou porte-fenêtre ;
- et les U_w et Sw des équipements installés.

A défaut, la preuve de réalisation de l'Marché mentionne la mise en place d'un ou plusieurs équipements avec leur marque et référence et leur surface installée et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN 45011 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que l'équipement de marque et référence installé est une fenêtre, fenêtre de toiture ou porte- fenêtre complète et précise ses caractéristiques thermiques (U_w et S_w). En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité.

4. Durée de vie conventionnelle

24 ans.